

# POUR UNE GOUVERNANCE LOCALE DE LA LUTTE CONTRE L'ILLECTRONISME

Expérimentation d'une Coordination Territoriale de l'Inclusion Numérique

## Les territoires porteurs



## Avec le soutien de



# SOMMAIRE

CONTEXTE .....	3
ELEMENTS CLES DU DISPOSITIF .....	5
1/ Réunir tous les acteurs .....	5
2/ Dans une gouvernance stratégique, opérationnelle partagée .....	5
3/ A l'échelle du territoire de projet .....	6
PROPOSITIONS DE FONCTIONNEMENT .....	7
1/ La Coordination Territoriale de l'Inclusion Numérique (CTIN) .....	7
2/ Instances de décision et organisation .....	7
3/ Budget .....	8
4/ Articulation avec les Hubs pour un numérique inclusif .....	8
5/ Communication et animation du territoire .....	9
6/ Labellisation .....	9
PERIMETRE DE L'EXPERIMENTATION & LIVRABLES .....	10

## SYNTHESE

L'expérimentation d'une Coordination Territoriale de l'Inclusion Numérique (CTIN), part du constat d'un manque de coordination de l'action locale par les territoires auteurs du Manifeste « Agir face à l'urgence de l'illectronisme » remis au Secrétaire d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques lors du Forum des Interconnectés en février 2020. En coordination étroite avec les actions du gouvernement en matière d'e-inclusion et notamment du plan de relance, cette expérimentation a pour objectif de tester avec 5 territoires volontaires les modalités de mise en œuvre d'une gouvernance locale efficace pour agir pour l'inclusion numérique.

L'objectif de ces CTIN est de réunir l'ensemble des parties prenantes d'un territoire dans une gouvernance locale articulée autour d'une stratégie commune basée sur des diagnostics précis, de financer les actions et d'en évaluer l'impact.

La gouvernance souple et adaptée aux spécificités des territoires rassemble les différents échelons de collectivités concernés, mais aussi les acteurs parapublics, privés, associatifs, représentants des citoyens/bénéficiaires, afin de porter la stratégie commune, coordonner l'action, faire émerger et accompagner des projets.

Le volet financier en particulier a pour objectif d'identifier et de coordonner les financements publics et privés existants au niveau local, national et européen, mais aussi de faire émerger localement des moyens complémentaires provenant des acteurs locaux mobilisés sur l'action (mécénat de compétences, dons de matériel, mise à disposition de ressources, etc.).

Lancée officiellement le 16/02/2021 cette expérimentation sera suivie tout au long de l'année 2021 afin de formuler des recommandations concrètes pour la mise en place de ces gouvernances locales, leur articulation avec les dispositifs et acteurs existants, et les modalités d'accompagnement de projet et de financement efficaces.

## CONTEXTE & AMBITION

Le manifeste « Faire face à l'urgence de l'illectronisme » remis le 12/02/2020 à Cédric O Secrétaire d'Etat en charge de la transition numérique et des communications électroniques lors du Forum des Interconnectés, est le fruit du travail de la commission numérique des élus de l'AdCF, France urbaine et des Interconnectés.

L'urgence naît de plusieurs facteurs : le nombre et la disparité des personnes éloignées du numérique, la difficulté à les toucher de manière efficace et homogène sur l'ensemble du territoire, le manque de moyens et de coordination pour l'action locale.

L'objectif de ce travail est de mobiliser les énergies sur les territoires et de coordonner les actions des acteurs locaux autour de plans d'actions ambitieux et cohérents. Nos propositions ont pour objectif de mobiliser un plan d'urgence national articulé en complément des actions de l'État et piloté par une gouvernance locale forte associant les différents échelons locaux de collectivités et les acteurs de terrain.

Dans le cadre du plan de relance, l'État mobilise des moyens importants pour former et créer des postes de conseillers numériques sur le territoire, l'appui aux lieux d'accueil et au déploiement d'Aidants Connect en complément des financements déjà attribués via le dispositif Pass numérique.

Pour que cet effort massif puisse produire pleinement ses effets, il est nécessaire que les acteurs locaux se mobilisent ensemble, dans une stratégie commune, pour déployer ces dispositifs sur l'ensemble du territoire et notamment dans les zones les plus démunies. Les Hubs Numérique Inclusif jouent un rôle clé dans ce déploiement en fédérant et structurant les écosystèmes locaux de la médiation numérique.

L'expérimentation d'une Coordination Territoriale de l'Inclusion Numérique (CTIN) permet d'organiser la gouvernance locale sur la base d'un diagnostic partagé et une mobilisation des financeurs, afin de garantir la pérennité des actions. Il s'agit, en complémentarité étroite avec l'action de l'Etat, de permettre la formation de l'ensemble des personnels (y compris les agents publics) en charge de l'accueil des publics et le financement des actions locales en direction des publics fragiles.

Inspirée du dispositif de conférence des financeurs, la CTIN va plus loin et se veut davantage horizontale et partenariale. La Coordination Territoriale de l'Inclusion Numérique pose le diagnostic et constitue le plan d'action de la gouvernance locale. Le périmètre de cette gouvernance **devra capitaliser sur les initiatives existantes et s'adapter à la diversité des situations locales. Elle veillera à associer les communes, intercommunalités et les départements compétents ainsi que les acteurs du territoire ayant un intérêt à la lutte contre l'illectronisme.**

La CTIN pilote les actions selon le plan stratégique partagé et coordonne les moyens à l'échelle du territoire :

- les budgets dédiés de l'État : plan de relance et Pass numérique
- les financements existants en matière d'appui aux différents publics (volets numériques du plan de lutte contre la dépendance ou la pauvreté par exemple)
- les fonds européens mobilisables
- la participation directe des acteurs privés au titre du principe du « contributeur - bénéficiaire »

Le dispositif de Coordination Territoriale de l'Inclusion Numérique que nous proposons semble indispensable pour répondre au défi collectif de la montée en compétences des Français sur les usages numériques, avec :

- une gouvernance locale opérationnelle qui allie le pilotage stratégique de l'action par les acteurs institutionnels et les acteurs de terrain, et qui s'articule avec la stratégie nationale ;
- la concertation des acteurs pour l'engagement des financements et des moyens existants ou à mobiliser pour réaliser les actions.

Il participe à la matérialisation au niveau local, avec l'appui des Hubs pour un numérique inclusif, de la grande alliance pour un Numérique Inclusif qui se structure depuis 2018 dans le cadre de la Stratégie Nationale pour un Numérique Inclusif. Pour cela, il s'appuie et mobilise activement le dispositif Numérique en Commun[s] qui fédère les écosystèmes locaux lors de temps forts réguliers sur les territoires.

**Suite à la remise du manifeste, le Secrétaire d'Etat en charge de la transition au numérique et des communications électroniques a reconnu l'importance de cette gouvernance locale et a donné son accord pour une expérimentation au niveau local sur 5 territoires pilotes en 2021 : Eurométropole de Strasbourg, Communauté d'agglomération du Sicoval, Métropole Européenne de Lille, Ville et Agglomération de La Rochelle, Métropole de Lyon.**

**Les premières recommandations détaillées dans le présent document devront être confirmées par l'expérimentation d'ici la fin de l'année 2021.**

L'hypothèse d'une articulation efficace et pérenne entre les CTIN et les Hubs pour un numérique inclusif, devra notamment être validée à l'issue de cette phase d'expérimentation.

# ELEMENTS CLES DU DISPOSITIF

## 1/ Réunir tous les acteurs

La Coordination Territoriale de l'Inclusion Numérique a pour objectif de mobiliser tous les organismes publics ou privés ayant compétence ou intérêt à intervenir pour lutter contre l'illectronisme sur l'échelon territorial retenu. Il vise à coordonner leurs actions au niveau territorial afin d'en assurer l'efficacité.

Les catégories d'acteurs identifiées sont les suivantes :

- Acteurs & financeurs institutionnels
- Opérateurs de services publics et parapublics
- Délégués, concessionnaires et têtes de réseau
- Acteurs privés et associatifs ayant intérêt à la lutte contre l'illectronisme
- Médiateurs numériques
- Organismes de formation
- Structures d'accueil et interlocuteurs des publics visés
- Des citoyens, bénéficiaires ou leurs représentants

Les cibles du dispositif sont :

- Les personnes en difficulté quant aux usages quotidiens du numérique (accès aux droits, démarches administratives, vie quotidienne, insertion professionnelle, etc.) et en particulier les 13 millions d'utilisateurs les plus éloignés du numérique et les publics qui ne se rendent pas aujourd'hui dans les structures de médiation numérique.
- Les personnes en contact avec les publics éloignés du numérique. Il s'agit ici d'informer et de former les agents d'accueil des différents services au public afin qu'ils soient en capacité d'accueillir ces publics, de réaliser le cas échéant les démarches en ligne « pour le compte de », mais aussi de qualifier le besoin en accompagnement ou en formation des bénéficiaires et l'orientation vers les interlocuteurs et structures compétentes. Ces personnels sont également des prescripteurs de dispositifs tels que le Pass numérique.

## 2/ Dans une gouvernance stratégique, opérationnelle partagée

La Coordination Territoriale de l'Inclusion Numérique repose sur plusieurs éléments :

- **Le diagnostic partagé** est le point de départ et la base de déploiement de l'action concertée des acteurs. Il prévoit une analyse statistique et la géolocalisation des besoins des populations, une projection des besoins en RH et de mise à disposition de lieux et moyens d'accueil pour l'accompagnement des publics. Ces analyses seront développées en se référant notamment à l'indice de fragilité numérique développé par la Mednum et l'ANSA, ainsi que la cartographie des lieux coordonnée par les Hubs numérique inclusif. Des outils communs sont mis à disposition des acteurs afin d'harmoniser la méthodologie à l'échelle nationale.
- **Une stratégie et son plan d'actions** qui déclinent de manière réaliste les axes opérationnels de moyen terme et long terme ainsi que les priorités à court terme. Il s'agit ici d'écrire la feuille de route commune mais aussi de définir les critères objectifs (cibles, priorités, etc.) qui permettront de guider le choix des projets soutenus.
- **La définition de critères d'évaluation** des actions (critères définis, mesurables, en référence aux objectifs) et les pistes d'évolution dans une démarche d'amélioration itérative du plan d'action.

Il ne s'agit pas d'une gouvernance institutionnelle, mais bien d'une instance partenariale chargée d'organiser l'action opérationnelle. Les facteurs garants de la légitimité et de l'opérationnalité du dispositif sont les suivants :

### 1. Un portage politique fort et un pouvoir décisionnel réel

- Le portage ministériel est nécessaire car il est garant de la cohérence entre l'action locale et la stratégie nationale, et légitime l'engagement des acteurs locaux.

- Au plan local, la Coordination Territoriale de l'Inclusion Numérique doit être pilotée par le ou les président.e.(s) des structures porteuses afin d'affirmer la légitimité du plan d'action sur l'ensemble du territoire et dans la durée.
- 2. Une capacité de financement et d'engagement des acteurs**
    - Elle coordonne les moyens existants et mobilise de nouveaux contributeurs.
    - Elle intègre au programme des acteurs ayant capacité à agir, qui s'engagent dans le dispositif via une charte commune.
  - 3. Un fonctionnement opérationnel avec des moyens humains adaptés**
    - Le dispositif engage des moyens humains et des compétences pour animer et appuyer l'action des acteurs du terrain.
    - Il fonctionne en mode projet et mobilise des savoir-faire et ressources des acteurs locaux, mais aussi des interlocuteurs nationaux compétents.
    - Il dispose d'un accès privilégié aux services de l'État compétents, et notamment le Secrétariat d'Etat en charge de la transition au numérique et des communications électroniques, les Programme Société Numérique, Nouveaux Lieux Nouveaux Liens, l'Incubateur des Territoires de l'ANCT, la DINUM et son écosystème (beta.gouv, design.gouv, etc.).

L'action locale s'inscrit dans le contexte spécifique de la Stratégie Nationale pour un Numérique Inclusif et du plan France relance. La Coordination Territoriale de l'Inclusion Numérique appuie de manière transverse la mise en œuvre et la distribution des Pass numériques, le déploiement des postes de conseillers numériques, ainsi que le développement, la complémentarité ou l'optimisation d'usage des lieux d'accueil à l'échelle du territoire, en étroite articulation avec les Hubs Numérique Inclusif.

#### **Une première action pour le déploiement et la coordination des « Conseillers numériques France Services » dans le cadre du Plan France Relance**

Les 5 territoires d'expérimentation s'engagent dans le cadre du Plan France Relance pour coordonner localement le déploiement du dispositif « Conseillers numériques France Services ».

Des Accords préalables de principe d'engagement réciproque avec l'Etat sont signés pour une durée de deux mois :

- Agglomération du Sicoval et Département de Haute Garonne, accord tripartite pour 60 conseillers numériques, dont 4 pour l'Agglomération du Sicoval,
- Métropole Européenne de Lille et Département du Nord, accord tripartite pour 90 conseillers numériques, dont 32 pour le territoire de la Métropole Européenne de Lille,
- Métropole de Lyon et Département du Rhône, accord pour 50 conseillers numériques,
- Eurométropole de Strasbourg, accord pour 20 conseillers numériques,
- Agglomération de La Rochelle, accord pour 8 conseillers numériques.

### **3/ A l'échelle du territoire de projet**

Le territoire de projet est défini selon la réalité locale. C'est l'échelle à laquelle se déploient les projets opérationnels. A ce stade, les critères identifiés sont :

- Une taille critique suffisante,
- La capacité de coordination des acteurs et la légitimité des porteurs,
- La proximité de terrain avec les bénéficiaires.

Ces critères seront objectivés à l'issue de l'expérimentation (qualitativement et quantitativement).

La Coordination Territoriale de l'Inclusion Numérique est nécessairement locale. **Elle associe les communes, intercommunalités et les départements compétents dans une gouvernance partagée sur le périmètre du projet.** Elle s'articule avec les échelons de consolidation régionaux, (notamment les Hubs numérique inclusif) et nationaux.

L'échelle du territoire de projet et le périmètre d'intervention de la gouvernance locale peut évoluer dans le temps afin de s'adapter aux :

- Phases du projet : l'urgence actuelle du plan de lutte contre l'illectronisme et la nécessité d'aller capter les populations fragiles là où elles sont, nécessitent une grande proximité du dispositif.
- Réalités territoriales : Le dispositif se structure selon la capacité des acteurs à travailler ensemble et la réalité de l'investissement des différents échelons territoriaux. Selon le cas, on peut être sur une dimension métropolitaine, intercommunale ou départementale. Une gouvernance pluri-acteurs est souhaitée afin de fédérer les énergies entre les communes, la ou les intercommunalités, le ou les départements.
- Périmètre d'intervention : selon le niveau de maturité du projet et des acteurs, la coordination pourrait élargir son périmètre d'intervention aux autres enjeux des usages numériques sur le territoire.

**Le point central est de conserver une structuration qui repose sur les réalités et acteurs de projets et non pas sur des définitions institutionnelles.**

## PROPOSITIONS DE FONCTIONNEMENT

### 1/ La Coordination Territoriale de l'Inclusion Numérique (CTIN)

C'est le socle commun d'actions qui réunit l'ensemble des acteurs, il constitue la gouvernance globale de l'action et se compose d'un :

**1.1. Le Comité stratégique territorial** : adopte la stratégie partagée et les priorités d'actions qui pourront être soutenues et financées (pilotage politique et financement des projets).

**Le comité stratégique réunit chaque année une conférence plénière stratégique présidée par la(es) collectivité(s) porteuse(s).**

**1.2. Les Comités de projets** : valident, accompagnent et financent (si besoin) les actions opérationnelles via :

- **L'animation** et le soutien aux projets (animation & ingénierie projet)
- **Une charte** d'engagement des acteurs publics/privés au niveau local (seuls les signataires peuvent participer aux instances)

**Les Comités de projets** se réunissent de manière trimestrielle ou mensuelle afin d'instruire les dossiers et statuer sur leur financement et soutien. Chaque réunion permet :

- La présentation et l'analyse des projets,
- La formulation de conseil, d'accompagnement et/ou réorientation,
- Le financement éventuel des projets présentés.

### 2/ Instances de décision et organisation

Le pilotage est représentatif de la diversité de l'écosystème.

**La gouvernance de la CTIN est collective et s'articule en 3 collèges :**

1. Partenaires institutionnels :
  - Financeurs & contributeurs institutionnels existants (Etat, EPCI, communes, départements, régions, FSE, conférences de financeurs par cibles (personnes âgées, QPV...), CCI, CCAS, Pôle Emploi, CAF, CARSAT...
  - Financeurs & contributeurs publics volontaires

2. Acteurs économiques
  - Financeurs & contributeurs privés volontaires, fondations, entreprises, entreprises de l'ESS...
3. Acteurs de l'e-inclusion, Associations et société civile
  - Hubs, structures de médiation numérique
  - Organismes de formation
  - Associations
  - Bénéficiaires et/ou leurs représentants

Les votes se feraient à la majorité par collège. L'acceptation par 2 collèges serait nécessaire pour valider un projet, mais l'objectif serait d'obtenir le consensus des trois collèges.

### **3/ Budget**

Le budget principal engage les partenaires sur une logique de « pot commun » qui regroupe et engage les moyens et financements existants ou à mobiliser. Il s'agit :

- Des financements publics ou privés existants au niveau local, national, européen et notamment tout ce qui touche à l'accompagnement au numérique des publics cibles et aux budgets d'aménagement numérique des territoires.
- Il agrège également la participation des acteurs locaux mobilisés sur l'action (mécénat de compétences, dons de matériel, mise à disposition de ressources, etc.).

**Les participations financières des différentes sources et/ou allocations de moyens sont valorisées dans le budget global.**

Des budgets complémentaires pourront être mobilisés, selon la volonté des parties prenantes de soutenir plus largement certaines actions.

Dans la phase d'expérimentation les budgets seraient portés par chaque partie prenante (collectivité territoriale, associations...). La phase d'expérimentation devra définir si un modèle de portage de ces budgets doit être mis en œuvre. Plusieurs hypothèses sont à l'étude :

- Maintien d'un portage par chacun des acteurs
- Création d'une structure ad hoc
- Mobilisation de structures existantes (MedNum, Hubs, Agence France Locale)

Le programme Société Numérique sera en soutien sur la construction de l'ingénierie financière.

### **4/ Articulation avec les Hubs pour un numérique inclusif**

Les Hubs Numérique Inclusif ont été créés en 2019 pour développer l'offre de médiation numérique et structurer les écosystèmes locaux. 11 Hubs sont actuellement actifs sur le territoire national. De nouveaux Hubs seront labellisés en 2021 pour couvrir la totalité du territoire.

Les missions des CTIN doivent être pensées en complémentarité avec les missions des Hubs.

#### **4.1 - Coordination et mutualisation inter-CTIN**

Les Hubs pourraient jouer plusieurs rôles essentiels au bon fonctionnement des CTIN, en intervenant directement dans le cadre de chaque CTIN, mais également en favorisant la mutualisation inter-CTIN :

- Accompagnement, coordination et suivi des projets
- Participation à la mobilisation des financements publics et privés (cartographie, partenariats.)
- Participation à la communication et au rayonnement des CTIN

Dans le cas où plusieurs CTIN existent sur le périmètre d'un même Hub, le Hub a vocation à coordonner les différents besoins et produits créés par les CTIN dans un impératif de cohérence et d'impact.

Dans le cas où la CTIN lui confierait une mission de coordination des actions, le Hub concerné bénéficierait d'une enveloppe dédiée.



## 4.2 – Appui aux Comités de projets des CTIN

Un enjeu récurrent de ce type de dispositif consiste à pouvoir identifier des projets et des porteurs de projets en nombre suffisant et en capacité de porter de manière opérationnelle l'action sur le terrain. L'objectif est également de faire émerger de nouveaux acteurs. C'est pourquoi il est indispensable que le dispositif engage une partie des fonds pour l'animation et l'appui aux projets et aux porteurs de projets.

Ce travail d'animation nécessitant une expertise et des moyens humains qualifiés pourrait être délégué aux Hubs régionaux (quand ils existent) en priorité.

Ils se verraient confier les missions suivantes :

1. Identifier et aider à l'émergence de projets, coordonner des initiatives souvent éparées
2. Accompagner des porteurs de projets et apporter un appui à l'ingénierie de projet (y compris sur le calibrage des moyens nécessaires)
3. Présenter et instruire les projets qui seront présentés au Comité des projets
4. Assurer le suivi des actions financées et les réorienter si nécessaire
5. Evaluer l'impact des projets (la production d'évaluations chiffrées et qualifiées est nécessaire pour "fidéliser" les financeurs)
6. Documenter les réalisations afin de pouvoir capitaliser et partager les bonnes pratiques et identifier les écueils. L'objectif est aussi de faciliter le transfert de compétence et l'essaimage des initiatives pertinentes.

Pour l'ensemble de ces actions, la production d'outils et indicateurs communs et harmonisés est encouragée.

### **Organisation du suivi des projets :**

En s'inspirant de l'exemple des Contrats de transition écologique (CTE), un découpage thématique des instances du Comité de projet par axe stratégique prioritaire et/ou par catégorie de publics peut être imaginé. Ce point sera à définir au cas par cas localement.

## **5/ Communication et animation du territoire**

La Coordination Territoriale de l'Inclusion Numérique est le bras opérationnel d'une mobilisation générale des acteurs d'un territoire en faveur des publics éloignés du numérique et des acteurs qui les accompagnent. En ce sens, il est essentiel que la mise en place de l'instance adresse largement les acteurs et associe en premier lieu les citoyens concernés ainsi que l'ensemble des professionnels impliqués. Il s'agit d'écouter, de faire savoir et de mobiliser.

Au niveau local, le lancement du dispositif et le travail en commun, rassemblent l'ensemble des parties prenantes engagées pour l'inclusion numérique et mobilisent quasi systématiquement les Hubs. Organiser ces temps sous la bannière NEC aurait pour effet de renforcer la confiance dans le dispositif, de faciliter la coordination avec les instances nationales, ainsi que la collaboration interterritoriale.

## **6/ Labellisation**

Pour renforcer encore davantage la confiance dans le dispositif ainsi que la valorisation des actions qui en émergent, il pourrait être envisagé à moyen terme de labelliser certains projets ou initiatives. Le Label Numérique Inclusif dont l'Etat dispose pourrait être utilisé dans ce contexte, éventuellement dans une forme renouvelée, en articulation avec les ambitions de l'Axe 2 du volet « inclusion numérique » du Plan de relance consacré à l'outillage du secteur de la médiation numérique.

## PERIMETRE DE L'EXPERIMENTATION & LIVRABLES

Les 5 territoires d'expérimentation s'engagent à mettre en œuvre une Coordination Territoriale de l'Inclusion Numérique à l'échelle de leur territoire. Ils partagent entre eux et avec les ministères et organisations porteurs de l'action les étapes de cette mise en œuvre et documentent à des fins de diffusion leurs observations et recommandations. Ils sont appuyés dans cette tâche par les Interconnectés et les équipes du programme Société Numérique de l'ANCT.

Les différentes hypothèses proposées dans cette note feront l'objet d'une évaluation collective à la fin de la période d'expérimentation, fin 2021. Des points d'étape mensuels avec l'ANCT permettront une documentation et une évaluation « en continu » des expérimentations.

### Livrables

Les territoires expérimentateurs s'engagent notamment à fournir des éléments d'évaluation ainsi que des recommandations opérationnelles sur :

1. Organisation de la gouvernance :
  - a. composition et modalités de fonctionnement des collèges,
  - b. articulation des différentes instances de décision,
  - c. modalités pratiques de fonctionnement alternatives si besoin.
2. Fonctionnement : appel à projet, mobilisation des fonds, articulation avec les dispositifs existants (ex : Pass numériques) et ingénierie financière. **Une attention particulière sera donnée aux modalités de gestion et à la structure porteuse du budget.**
3. Définition des outils, des moyens de diagnostic et d'évaluation
4. Rédaction d'une charte commune d'engagements / convention
5. Définition des rôles des acteurs (grille des rôles et responsabilités) et identification des contreparties ou critères de ROI identifiables pour la mobilisation des financeurs privés notamment
6. Articulation de la Coordination Territoriale de l'Inclusion Numérique avec les missions des Hubs pour un numérique inclusif, le Plan France Relance, le dispositif Numérique en Commun[s]

### Gestion de projet :

Le suivi du projet prévoit :

1. Des points d'avancement mensuels avec l'ANCT
2. Echange en temps réel sur chat commun
3. Documentation soutenue par l'ANCT

### Calendrier de l'expérimentation

- 16 février : Lancement national officiel des expérimentations
- Mai : Validation des outils de diagnostic et indicateurs d'évaluation
- Juillet : Documentation de la :
  - mise en place des comités stratégiques,
  - mobilisation des acteurs,
  - charte d'engagement,
  - stratégie concertée.
- Octobre : Recensement des moyens financiers mobilisables (existants et nouveaux)
- Décembre : Bilan et recommandations.